NOUVELLE SÉRIE
No. 103.

Circulaire au Clergé

Evêché de Rimouski, 9 mai 1885.

1o. *Matines d'réciter la veille à 2 heures*;—2o. *Tiers-Ordre de St François*;—3o. *Notre Séminaire*;—4o. *Vocations religieuses.*

Mes chers Collaborateurs,

I. J'ai reçu aujourd'hui même un Indult daté du 12 avril dernier, prolongeant pour dix ans lu permission de réciter privément et pour cause légitime matines et laudes du lendemain dès deux henres de l'après-midi de la veille. Par la présente circulaire, je communique cette permission à tous les ecclésiastiques séculiers ou réguliers dans le diocèse.

II. Voilà déjà trois ou quatre fois, mes chers Collaborateurs, que j'attire votre attention sur une recommandation importante du Chef de l'Eglise.—1o Le 17 septembre 1882, N. S. P. le Pape Léon XIII engageait tous les Evêques du monde à exciter autant que possible l'établissement du Tiers-Ordre de St François d'Assise comme un remède puissant à la plupart des maux qui affligent la société chrétienne, et je m'empressais de porter cette Encyclique à votre

connaissance.—2o Le 13 octobre 1883, je revenais à la charge, en détaillant les principaux désordres signalés par le Souverain Pontife, que ce Tiers-Ordre est appelé à combattre, comme au temps du Patriarche séraphique :—la recherche excessive des biens temporels,—l'insubordination envers tonte autorité, —le relâchement des mœurs,—le manque général de charité parmi les chrétiens.—3o Le 21 avril 1884, je vous transmettais une Circulaire de monsieur le Grand-Vicaire, directeur diocésain du Tiers-Ordre, dans laquelle il vous faisait part des pouvoirs que venait de lui conférer le Reverendissime Père Général des Franciscains à Rome, il déléguait chacun de vous pour admettre dans sa paroisse au *Noviciat* ceux et celles qus vous en tronveriez dignes, et il vous donnait les instructions nécessaires à cet effet.

Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis plus d'une année, avez-vous travaillé à cette œuvre si utile ? avez-vous choisi un certain nombre de chrétiens et de chrétiennes animés d'un véritable esprit de piété, pour en faire des novices et leur inspirer les vertus indiquées dans le *Manuel du Tiers-Ordre* ? Quelques-uns à votre avis sont-ils prêts à être admis à la profession ? En avez-vous informé le directeur diocésain, et lui avez-vous demandé des conseils et une direction ?

Il me semble pourtant qu'avec l'obéissance et le zêle qui vous distinguent, vous devez tous avoir à cœur de répondre aux désirs du Souverain Pontife et à ceux de votre Evêque, et de travailler ainsi à la

sanctification et à la perfection de certaines âmes qui vous sont confiées.

Veuillez donc sans plus de retard transmettre à monsieur le directeur du Tiers-Ordre dans le diocèse la liste de ces Novices, avec le nom de chacun d'eux, la date de leur admission au Noviciat, et des notes sur leurs progrès. Dans tous les cas, faites un petit rapport *à lui adressé, d'ici au 1er juin prochain*, sans mettre aucune autre chose sur votre lettre. Si vous avez eu quelque succès, réjouissez son cœur en l'en informant ; si vous n'avez encore rien fait, avouez-le franchement et donnez-en la raison.

Quand je rendrai bientôt compte au Pape de l'état de mon diocèse, et que Sa Sainteté me questionnera sur les progrès du Tiers-Ordre, je serais si heureux de pouvoir lui en donner de bonnes et consolantes nouvelles !

III. Je vous ai parlé bien souvent, mes chers Collaborateurs, d'une œuvre que j'ai extrêmement à cœur, c'est celle de notre Séminaire diocésain. Beaucoup d'entre vous y portent un intérêt très vif et qui s'est traduit plus d'une fois en actes d'une grande générosité. Cette maison, comme toutes celles qui sont appelées à produire des fruits abondants de salut, a passé par bien des épreuves et des tribulations de différentes sortes. Aujourd'hui je me permets de vous faire un nouvel appel en sa faveur. Ne nous le cachons pas, elle n'a pas assez d'élèves, et pourtant il ne dépend que de vous d'en doubler et tripler le nombre. Comment se fait-il que plusieurs fortes paroisses n'en fournissent que si peu ? Faites-vous tout

votre possible ? Dieu n'a-t-il rien à vous reprocher à cet égard ?--Même les localités les plus petites et les plus pauvres ne pourraient-elles pas nous envoyer au moins un ou deux sujets bien choisis ?—Vous ne sauriez certainement rien faire qui pût m'être plus agréable que de déployer votre zèle et votre bonne volonté à procurer ainsi des recrues pour le clergé — Je vous en conjure donc par les entrailles de Jésus-Christ, travaillez courageusement à cette fin ; suscitez des vocations au sacerdoce ; préparez-les de longue main ; cultivez avec diligence ces plantes précieuses. Plus tard, ces jeunes gens, devenus des prêtres fervents et vertueux, seront votre gloire et votre récompense devant Dieu et son Eglise.

Voici les paroisses du diocèse qui envoient maintenant le plus d'élèves au Séminaire.

St Germain de Rimouski	35 externes	3 pension.
Ste Luce		4 "
Ile Verte		4 "
Bic		3 "
Trois-Pistoles		3 "
St Charles de Caplan		3 "
St Edouard des Méchins		2 "
St Simon		2 "
St Anaclet		2 "
St Octave de Métis		2 "
Notre Dame du Sacré-Cœur	1	1 "

Les suivantes en ont chacune un : Pointe-au-Père, St Matthieu, Ste Anne des Monts, Percé, Cacouna, St Laurent de Matapédiac, St Arsène, Assomption et Ste Blandine.

Le comté de Rimouski (22 paroisses) en fournit donc.....59
" de Témiscouata (17 paroisses)..... 9
" de Bonaventure (11 paroisses)..... 4
" de Gaspé (16 paroisses)..... 2

Certaines paroisses qui en envoyaient plusieurs autrefois, se sont, comme vous voyez, relâchées dans cette belle œuvre. Je ne veux pas les signaler aujourd'hui, dans la confiance qu'elles vont se hâter de se distinguer de nouveau Je compte pour cela sur votre coopération cordiale, mes chers Collaborateurs, rien n'étant plus propre à attirer sur votre ministère d'abondantes bénédictions du Ciel.

Au milieu de mes lourdes croix, procurez-moi donc cette consolation, de voir s'accroître considérablement le nombre de nos élèves. Pratiquez à cet effet ce que vous recommandent si instamment nos Conciles provinciaux et nos Synodes diocésains, et ne craignez pas de faire pour cela des sacrifices de temps et d'argent.

Vous aimerez sans doute à lire les paroles suivantes du Vénérable Barthélemi Holzhauser dans un de ses opuscules ; " On rencontre à la campagne " comme ailleurs des enfants doués de talents rares, " mais qui demeurent enfouis, parceque les moyens " d'étudier manquent à ces enfants, et que la pauvreté " des parents ne permet guère qu'ils fassent donner à " leurs fils l'éducation requise pour les vocations " auxquelles leurs talents sembleraient les appeler. " Or ce sera une bien précieuse ressource pour l'état

" ecclésiastique et pastoral, si, au moyen d'écoles dans
" les presbytères, le sacerdoce se peut avantageuse-
" ment recruter, en choisissant avec prudence et dis-
" cernement, parmi cette masse d'enfants élevés aux
" écoles, ceux qui se distinguent le plus des autres
" par leurs talents et par un heureux naturel. "

Monsieur l'abbé Gaduel, qui a publié la vie du Vénérable, en 1861, ajoute : " Je ne crois rien
" exagérer en disant que ces vues d'Hozhlauser au
" sujet des écoles de latinité dans les presbytères sont
" vraiment admirables : en notre temps et dans notre
" pays, de telles écoles seraient sans contredit un des
" plus importants services à rendre à l'Eglise.

" Pour avoir beaucoup de vocations ecclésiasti-
" ques, il serait nécessaire que les trois ou quatre pre-
" mières années d'études ne coûtassent rien, ou pres-
" que rien, aux parents. Pour cela, il faudrait que
" beaucoup de curés, dans les campagnes, voulussent
" bien prendre auprès d'eux quelques enfants pieux
" et intelligents, auxquels ils feraient faire les premiè-
" res classes. La dépense à supporter par les familles,
" n'étant plus que pour l'achèvement de l'éducation,
" deviendrait moins lourde ; les séminaires eux-mêmes
" seraient moins chargés de frais ; on obtiendrait de
" plus forts élèves, parce qu'on pourrait les mieux
" choisir, et les bourses se donneraient à meilleur
" escient, attendu qu'on n'en gratifierait plus que
" les enfant déjà éprouvés et dont la vocation serait
" plus sûre.

" Tout cela est-il praticable ? je le crois praticable
" et je dis de plus que c'est nécessaire et urgent. "

IV. Mais, mes chers Collaborateurs, il est désirable que, tout en travaillant ainsi au recrutement de notre clergé, vous ne manquiez point non plus de favoriser de toutes vos forces les vocations religieuses chez les jeunes filles. Nos Sœurs de la Charité et nos Sœurs des Petites Ecoles ont un pressant besoin de bons sujets, particulièrement de novices sachant et parlant bien l'anglais.

Permettez que je compte sur votre aide pour leur en fournir. C'est là un moyen efficace pour chacun de vous de rendre un grand service à ces deux Instituts, et par là même à l'instruction chrétienne de l'enfance et de la jeunesse de nos paroisses. Il me semble que vous ne refuserez point de porter votre attention sur des sujets d'une si grave conséquence pour l'avenir du diocèse.

Dans cet espoir, je vous bénis de tou[illegible]ur.

† JEAN, Ev. de St G. de R[illegible]

S. P.—Je viens de faire publier une seco[illegible]e édition du *Manuel des Enfants de Marie* et de celui des *Associés de St Joseph*, revue et augmentée. Il serait bien à propos que chaque membre de ces belles sociétés eût son manuel à lui. L'exemplaire ne coûte que 10 centins, Demandez-en à l'Evêché au moins quelques-uns.

Partout où se tiennent régulièrement les réunions de ces deux confréries, les curés n'ont qu'à se féliciter des consolants résultats qu'elles produisent parmi les jeunes gens et les jeunes filles.

Pendant la prochaine visite épiscopale, il y aura, comme les années dernières, des collectes au profit de nos communautés et autres bonnes œuvres. Veuillez donc en prévenir d'avance vos fidèles, afin qu'ils préparent leur offrande et la rendent bien généreuse. Nos communautés sont forcées de compter sur la Providence pour leur subsistance ; faites-vous donc tous les instruments de cette bonne et aimable Providence divine.—Parmi nos œuvres, il y a celle des *sourds-muets* à laquelle je voudrais pouvoir aider davantage, et celle d'un *hopital* à Rimouski, qui est réellement audessus des forces de nos bonnes Sœurs de la Charité livrées à leurs propres ressources.

† J. Ev. de R.